



Le 7 octobre 2009

Madame, Monsieur,

Voici une mise à jour sur le statut du programme Deuxième carrière et d'autres programmes de formation. Je vous indiquais le 28 septembre 2009 que les fonctionnaires du ministère travaillaient fort pour apporter des modifications au programme. Je vous indiquais également que nous cherchions des solutions pour traiter les demandes déjà dans le système.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que le programme Deuxième carrière connaît un succès sans précédent, et il en résulte que nous avons des demandes en attente de traitement dans nos bureaux et dans les centres d'évaluation. Le volume considérable des demandes traitées au cours des derniers mois, en particulier celles reçues avant les inscriptions de septembre, ne peut être maintenu à long terme. Deuxième carrière est un programme important qu'on doit continuer à offrir aux Ontariennes et Ontariens qui en ont besoin. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour qu'il soit viable à long terme.

Comme vous le savez, l'honorable John Milloy, ministre de la Formation et des Collèges et Universités, a déclaré que nous allons adopter certains changements et établir de nouvelles règles pour le programme Deuxième carrière, ainsi que pour d'autres programmes de formation offerts par l'intermédiaire d'Emploi Ontario. Nous estimons que ces modifications seront terminées dans les prochaines semaines et que la formation du personnel et des prestataires de services pourra débuter peu de temps après. Les changements au programme seront mis en œuvre à temps pour évaluer les demandes aux cours qui débutent en janvier.

D'ici-là, nous traiterons un nombre limité de demandes aux programmes Deuxième carrière et Développement de compétences Ontario dans nos bureaux du ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'aide des lignes directrices existantes. Ces demandes seront traitées en fonction de la date de la première réception par les bureaux du ministère, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ces efforts ne permettront pas de faire complètement face au volume de demandes qui arrive dans les centres d'évaluation; toutefois, cela nous permettra de servir nos clients, tout en mettant en place un programme modifié viable et responsable sur le plan financier qui vient en aide aux personnes frappées par la récession économique mondiale et qui bénéficieront d'une nouvelle formation professionnelle.

Les centres d'évaluation devraient continuer à recevoir des demandes. De toute évidence, compte tenu du volume des demandes déjà dans le système, vous devriez déterminer avec les clients quelles sont les autres interventions appropriées susceptibles de les aider à trouver un emploi.

En raison du grand nombre de demandes reçues avant septembre, toute nouvelle demande présentée au ministère de la Formation et des Collèges et Universités sera traitée selon les nouvelles règles du programme qui sont en cours d'élaboration. Veuillez à établir des objectifs réalistes avec vos clients en ce qui concerne le calendrier de formation possible dans la nouvelle année. Comme d'habitude, les directeurs régionaux et directrices régionales et leur personnel se feront un plaisir de discuter de ces questions plus en détail avec vous.

Comme vous le savez, le nombre élevé de demandes aux programmes d'Emploi Ontario n'est pas limité aux seuls programmes Deuxième carrière et Développement de compétences Ontario. Les programmes Subvention salariale ciblée de l'Ontario et Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario ont aussi fourni à de nombreux Ontariens et Ontariennes sans emploi l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle précieuse. C'est pourquoi nous continuerons à accepter des demandes à ces programmes et accorderons des approbations sur une base restreinte afin que les personnes qui bénéficieront le plus de ces programmes puissent y participer.

Les programmes de Prestations d'aide au travail indépendant de l'Ontario et de Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario ont fourni à un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens une formation et des soutiens importants durant cette période de nécessité. Nous continuerons de travailler avec les clients et les partenaires avec lesquels nous avons conclu une entente actuellement en vigueur, mais à compter du 9 octobre nous ne conclurons plus de nouvelles ententes visant les programmes de Prestations d'aide au travail indépendant et de Partenariats pour la création d'emplois. Si votre organisme offre les Prestations d'aide au travail indépendant, veuillez communiquer avec le bureau de votre direction régionale qui pourra vous donner d'autres renseignements, notamment le processus à suivre pour informer les personnes dont la demande à ce programme est en cours.

Veillez vous assurer que les personnes présentant une demande sont au courant des modifications indiquées dans cette lettre. Vous trouverez ci-joint des informations que je vous encourage à fournir aux clients qui ont présenté une demande dans le cadre de l'un de nos programmes de formation ou qui envisagent de le faire. Il est important d'insister sur le fait qu'ils ne doivent pas débiter une formation avant d'avoir obtenu une approbation finale écrite des bureaux du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Merci pour votre soutien et votre coopération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

Laurie LeBlanc
Sous-ministre adjointe

p.j.